

Barème Honoraires

PARKINGS - MAISONS - APPARTEMENTS - LOCAUX COMMERCIAUX

LOCATION

ZONE TRÈS TENDUE

ZONE TENDUE

	ZONE TRÈS TENDUE	ZONE TENDUE
LOCATAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires visites, constitution dossier, rédaction bail 12,00€ TTC / m² Établissement état des lieux 3,00€ TTC / m² 	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires visites, constitution dossier, rédaction bail 10,00€ TTC / m² Établissement état des lieux 3,00€ TTC / m²
BAILLEUR	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires d'entremise et de négociation Forfait 150€ TTC Honoraires visites, constitution dossier, rédaction bail 12,00€ TTC / m² Établissement état des lieux 3,00€ TTC / m² 	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires d'entremise et de négociation Forfait 150€ TTC Honoraires visites, constitution dossier, rédaction bail 10,00€ TTC / m² Établissement état des lieux 3,00€ TTC / m²

HONORAIRES PARKING & LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires location, rédaction bail, état des lieux : 18% TTC du loyer annuel

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014. Pour les baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 les honoraires de location seront de l'équivalent d'un mois de loyer charges comprises pour le propriétaire et l'équivalent d'un mois de loyers charges comprises pour le locataire. Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème Honoraires

Page 2

HONORAIRES DE GESTION

Loyers (avec taux dégressifs) un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France.

LOYERS CHARGES COMPRISES DE MOINS DE 1 000€ TTC.....	6,5 % TTC
LOYERS CHARGES COMPRISES ENTRE 1 000€ ET 2000 € TTC.....	5,9 %TTC
LOYERS CHARGES COMPRISES DE PLUS DE 2 000 € TTC.....	4,9 %TTC

Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	<input checked="" type="checkbox"/>
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	<input checked="" type="checkbox"/>
Relance et gestion des impayés	<input checked="" type="checkbox"/>
Délivrance d'une quittance de loyer	<input checked="" type="checkbox"/>
Emission mensuelle d'un compte gérance	<input checked="" type="checkbox"/>
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	<input checked="" type="checkbox"/>
Régularisation des charges annuelles	<input checked="" type="checkbox"/>
Récupération de la taxe d'ordure ménagère auprès du locataire	<input checked="" type="checkbox"/>
Décompte et restitution des dépôts de garantie	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi des diagnostics immobilier, assurance habitation, entretien chaudière	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion des sinistres et des travaux courants	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès à un compte extranet pour le suivi de la gestion	<input checked="" type="checkbox"/>

HONORAIRES ASSURANCE LOYERS

Garantie loyers impayés, durée illimitée, plafond 90 000€, détérioration immobilière 10 000€ frais de contentieux compris : 2,5% sur le quittancement

HONORAIRES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Option : Aide à la déclaration des revenus fonciers : 150€ TTC